

# **Amalgame judiciaire : la porte- parole de l'Opus Dei s'exprime**

Béatrice de La Coste souhaite s'exprimer sur un procès médiatisé comme étant celui de l'Opus Dei alors même que cette institution a été totalement écartée de cette affaire par la justice.

14/09/2011

Vous trouverez toutes les déclarations et précisions fournies

sur la question en cliquant sur ce lien .

**Ces derniers mois, la presse a fait plusieurs fois allusion à un procès qui concerne l'Opus Dei. De quoi est-il question exactement ?**

Les 22 et 23 septembre prochains a lieu la dernière étape, en correctionnelle, du procès opposant Catherine Tissier, à son ancien employeur, l'ACUT, association gestionnaire de l'école hôtelière Dosnon , sur des questions de droit du travail.

De fait, l'affaire se résume à un litige à propos du statut de certains stages. L'école Dosnon s'en explique d'ailleurs clairement dans son communiqué disponible sur son site web : [www.ecole-dosnon.com](http://www.ecole-dosnon.com)

L'appartenance de Catherine Tissier à l'Opus Dei jusqu'en 2001 et la prise en charge de l'aumônerie de l'école

Dosnon par cette institution de l'Eglise Catholique ont suffi à certains pour considérer qu'elle était partie prenante dans ce procès.

## **Concrètement, en quoi l'Opus Dei est-elle impliquée ?**

La justice a fait son travail et mené les enquêtes nécessaires. Elle a considéré qu'il n'existe absolument aucun fondement pour impliquer l'Opus Dei qui a été écartée de l'affaire avant même que celle-ci ait été portée au jugement.

Malgré cet état de fait, l'avocat de l'accusation a tenté à plusieurs reprises, au cours du procès, d'impliquer l'Opus Dei.

Il n'y a donc rien sur le plan juridique et effectif. Comme nous l'avons dit, le lien de l'Opus Dei avec l'école Dosnon se résume à la prise en charge de son aumônerie.

## **Comment réagissez-vous aux déclarations de Catherine Tissier, ancienne membre de l'Opus Dei, dans la presse ?**

Je voudrais dire tout d'abord que si je compatis sincèrement au mal-être exprimé par Catherine Tissier dans ses déclarations, à propos de son expérience de vie, je ne partage pas pour autant son analyse des faits.

J'éprouve un profond respect pour sa personne et sa souffrance intime, mais je souhaiterais rappeler que la justice, après avoir fait les investigations nécessaires n'a retenu comme crédible aucune de ses allégations à l'encontre de l'Opus Dei

Cette expérience personnelle n'est pas corroborée par l'expérience commune des milliers de personnes à travers le monde, qui manifestent leur joie et leur reconnaissance de pouvoir bénéficier de l'assistance pastorale de l'Opus Dei. Cette

expérience est pour eux une vraie source d'épanouissement et de liberté.

Avoir une profonde confiance en la liberté de l'homme, autrement dit en sa capacité de choisir et d'aimer, est même la condition *sine qua non* pour comprendre ce qu'est l'Opus Dei et pour vivre avec bonheur son esprit.

L'appartenance à cette institution de l'Eglise Catholique comporte assurément des engagements spirituels et religieux exigeants. C'est d'ailleurs le cas de bien d'autres formes d'engagement de vie chrétienne, à commencer par le mariage. Tout cela ne peut cependant se vivre et se concevoir que dans un contexte de grande liberté, intérieure et extérieure.

**Quelle est votre réaction face à cette instance de l'accusation à mettre en cause l'Opus Dei ?**

Je suis assez choquée par l'obstination de l'avocat de l'accusation à vouloir diffuser une information décalée par rapport à la réalité juridique.

Son action médiatique ne peut à mon sens qu'engendrer des souffrances supplémentaires chez les diverses personnes mises en cause. Je pense notamment aux deux responsables de l'école mises en examen qui doivent affronter une publicité sans aucune mesure avec les motifs techniques de leur éventuelle contravention. Elles ont de quoi se sentir atteintes personnellement et injustement.

Je suis aussi tout à fait interloquée par le manque de rationalité rencontré dans cette affaire : toute cette agitation médiatique créée par l'avocat de l'accusation me semble relever du mélange des plans et de la confusion des genres.

Pour sa part, l'Opus Dei tient tout simplement à rappeler sa mission et son domaine de compétence et à y rester. Elle ne souhaite ni ne peut interférer dans des domaines qui ne lui reviennent pas. Il peut être utile de préciser à nouveau tout cela, même si cela peut sembler une évidence.

**Comment expliquez-vous ce « mélange des plans » ou cette « confusion des genres » que vous évoquez ?**

Sans doute par une méconnaissance de la réalité telle qu'elle est. Il y a ici trois réalités à distinguer clairement, trois entités ayant chacune leur compétence propre : la prélature de l'Opus Dei, l'école Hôtelière Dosnon et l'ACUT.

Je voudrais juste éclaircir ici quelques points qui peuvent faciliter une meilleure compréhension de la situation d'ensemble :

La prélature de l'Opus Dei est une institution de l'Eglise catholique. Son fondateur a été déclaré saint par Jean Paul II le 6 octobre 2002. Son actuel prélat est l'évêque Mgr Javier Echevarria, elle compte dans le monde 2000 prêtres et 86 000 laïcs dont 70% de personnes mariées

Sa mission consiste à promouvoir la recherche de la sainteté dans la vie ordinaire. Autrement dit à encourager chacun à essayer de faire le bien autour de lui, en prenant le Christ pour modèle.

Son domaine de compétence est l'accompagnement spirituel des personnes qui le souhaitent et la prise en charge d'aumôneries qu'elle propose à des centaines d'institutions sociales et éducatives (écoles, hôpitaux ...) de par le monde. L'école Dosnon en France en est un exemple.

**Pouvez-vous nous parler de cette école ?**

L'école Dosnon pour sa part est une école hôtelière créée en 1970 par l'ACUT. Elle fonctionne en lien avec l'Education Nationale et propose une formation en 3 ans dans le domaine hôtelier, avec un beau résultat de 98% de réussite pour 2010! Je vous invite à consulter son site ou à aller la visiter directement pour en avoir le cœur net.. Elle assume la responsabilité éducative et administrative propre à tout établissement du même type et répond de sa gestion auprès des organismes nationaux compétents.

De fait, toutes les inspections diligentées par l'Education Nationale et l'Inspection Académique ont été élogieuses. Ce n'est pas à l'Opus Dei que sont adressés ces éloges ou ce rapport d'inspection, mais bien au corps enseignant de l'école ! Dans un autre ordre d'idée, si les consignes de sécurité incendie sont mal suivies par le service administratif de l'école,

il est normal qu'elle en réponde devant la loi...

Vis-à-vis de l'Opus Dei et pour pouvoir bénéficier de son assistance pastorale, l'école s'engage à respecter les lois en vigueur en France – notamment celles qui concernent le droit du travail !- et à être ouvertes à tous les élèves sans distinction de croyance ou de condition sociale.

Quant aux personnes de l'Opus Dei qui travaillent comme enseignants ou formateurs à l'école Dosnon, avec bien d'autres personnes, elles agissent dans le cadre de leur profession selon leur choix et à titre personnel. Elles assument également leurs propres responsabilités d'enseignants et d'éducateurs. Un exemple : si un prof met un 18 ou un 0/20 à un élève, ce n'est pas l'Opus Dei qui le lui a mis, mais bien son prof et sans doute pour une raison justifiable professionnellement !

## **Quelle a été l'attitude de l'Opus Dei par rapport à la justice pendant tout ce procès ?**

Celle de la plus grande ouverture et transparence. Elle a donc bien sur collaboré avec la justice en répondant à toutes ses sollicitations.

L'école a eu cette même attitude d'ouverture et de confiance vis à vis de la justice, d'après ce que j'en ai su à travers son équipe de direction.

Il est d'ailleurs dans l'intérêt de l'une et l'autre institution que le droit du travail soit bien appliqué et les élèves ou enseignants dûment protégés.

## **Et l'attitude de l'Opus Dei par rapport aux médias ?**

Celle de la porte ouverte ! Ils sont invités à venir constater directement ce qu'est la réalité de la vie d'un centre culturel ou universitaire dont l'aumônerie est confiée à l'Opus Dei.

L'Opus Dei a un grand intérêt à se faire connaître telle qu'elle est réellement et ...rien à cacher.

L'insistance actuelle de l'accusation à vouloir présenter l'Opus Dei comme une institution fermée et secrète voire sectaire n'a pas de sens. Cela ne peut résister au « choc de la réalité »,

Je reste moi-même à la disposition des moyens de communication qui le désireraient pour leur donner d'éventuelles informations complémentaires.

---

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-fr/article/amalgame-judiciaire-la-porte-parole-de-lopus-dei-sexprime/> (14/01/2026)